

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_107

OBJET :

**PATRIMOINE- VOIRIE –  
RESEAUX ET  
DEPLACEMENTS**

**REFECTION ET  
AMENAGEMENT DE SECURITE  
SUR LA RUE JEAN PLASSE**

**APPROBATION  
D'UN AVENANT N° 1**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1\_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 18/12/2020

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**REFECTION ET AMENAGEMENT DE SECURITE  
SUR LA RUE JEAN PLASSE  
APPROBATION D'UN AVENANT N°1**

Jean-Luc REYNARD, conseiller municipal délégué en charge des parcs, des paysages et des déplacements expose à l'assemblée :

Les travaux de réfection et d'aménagement de sécurité de la rue Jean Plasse sont en cours de réalisation à la suite d'une consultation en procédure adaptée lancée en juin 2020 conformément à l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Le conseil municipal, dans sa séance du 23 septembre 2020, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société EUROVIA DALA sise 348 avenue Charles de Gaulle à Riorges, pour un montant de 217 877,20 € HT soit 261 452,64 € TTC.

Au cours de l'exécution du chantier, des modifications de faible montant sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues suivant l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

Des problèmes d'altimétrie ont été constatés. Ceux-ci ont entraînés la pose de caniveau aco drain et la pose de caniveau CS1 supplémentaires. De plus, la mauvaise structure du fond de forme a obligé une purge sur le parking de 42m3.

Ces travaux supplémentaires entraînent un surcoût d'un montant de 15 483,73 € HT soit 18 580,48 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 280 033,12 € TTC (+ 7,10 %).

Afin de prendre en compte cette modification, un avenant doit être passé avec le prestataire du marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve l'avenant n° 1 passé avec la société EUROVIA DALA pour le marché de réfection et aménagement de sécurité sur la rue Jean Plasse, suite à des travaux imprévus.
2. dit que ces travaux supplémentaires entraînent un surcoût d'un montant de 15 483,73 € HT soit 18 580,48 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 280 033,12 € TTC (+ 7,10 %)

3. autorise le maire à signer ledit avenant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 18 décembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN